



AVIS PUBLIC **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est, par les présentes, donné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra, le mardi 8 septembre 2026, à 19 h, à la salle du conseil située au 2, rue Pinard à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogations mineures suivante :

➤ Demande concernant l'immeuble situé au 2, rue Lajeunesse (lot 5 739 819) : Si la demande était acceptée, elle aurait pour effet de rendre conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire de type gazebo situé en cour avant sur un lot d'angle, à une distance de 4,7 m de la ligne de lot donnant sur la rue Lajeunesse et du même côté que l'entrée principale du bâtiment, afin d'offrir une classe extérieure. En contradiction avec le Règlement de zonage no 2021-12, tel que modifié par le Règlement no 2024-10, plus précisément l'article 6.1 « Usages et constructions permis dans les cours », lequel prévoit ce qui suit :

Article 6.1, note 2 : « *Lorsque située sur un lot d'angle, l'implantation est autorisée dans la cour avant à condition d'être localisée du côté qui n'est pas l'entrée principale du bâtiment et d'être située à une distance minimale de 5 m de la ligne de lot avant.* »

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogations mineures lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse alemieux@kingseyfalls.ca avant le 8 septembre 2026 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 12 août 2026

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière